



FEDERATION MARTINICAISE DES FOYERS RURAUX



CHARTRE DES ECO-COUREURS "DUOS AU SOLEIL"

ARTICLE 1: RESPECT DU MILIEU NATUREL

Je respecte le milieu naturel et les localités traversés en prenant conscience que ce sont des espaces partagés et protégés pour certains d'entre eux. Je n'y jette aucun déchet.

ARTICLE 2: COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

Je respecte les autres concurrents, les bénévoles de l'organisation et d'une manière générale les autres personnes croisées durant l'épreuve.

Je bannis, toutes les formes de violences, les comportements discriminatoires, les tricheries ou toute atteinte aux biens d'autrui et de la collectivité.

Je participe aux efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'événement dans une démarche de développement durable. J'agis en connaissance de cause.

ARTICLE 3: GESTION DES DÉCHETS

Je trie mes déchets en utilisant les dispositifs mis en place par l'organisation, sur les ravitaillements et sur les zones de départ et d'arrivée.

ARTICLE 4: LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Je privilégie pour me rendre sur l'événement le covoiturage, les transports en commun.

ARTICLE 5: COMPORTEMENT SPORTIF

J'adopte un comportement fair-play, responsable et durable. Je n'absorbe aucune substance interdite susceptible de modifier artificiellement mes capacités physiques ou mentales durant l'épreuve.

EN CAS DE NON-RESPECT DE CETTE CHARTRE, DES CONSIGNES ET DES ZONES DE COURSE, LE COMITÉ D'ORGANISATION SE RÉSERVE LE DROIT DE DISQUALIFIER LE DUO PARTICIPANT.